

Travaux d'assainissement collectif Mise en place de déviations Fermeture de la RD 107 face au château

37/2019

Le Maire de la commune de VILLIERS-EN-PLAINE,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,
VU les travaux d'assainissement collectif impactant le territoire de la commune de VILLIERS-EN-PLAINE, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du niortais.

VU l'arrêté NI191163PV du Conseil départemental des Deux-Sèvres, en date du 18 juillet 2019 autorisant les travaux d'assainissement collectif sur la RD 107, à la demande de l'agglomération niortaise.

Considérant qu'à l'occasion de la fermeture de la voie concernée par les travaux d'assainissement collectif, il convient de réglementer les conditions de circulation sur le territoire de la commune.

ARRÊTE :

Article 1er. - A compter du 18 juillet 2019 et pour une durée prévisionnelle de 9 jours, la RD 107, dite Route de Benet sera fermée à la circulation au niveau du château.

Article 2. - Des déviations de circulation sont mises en place par la commune :

- L'accès au centre bourg (mairie, boulangerie, salon de coiffure) de la RD 744 se fait par la rue du commerce.
- L'accès à la RD 744 du centre bourg se fait par la rue de l'Ortie et la rue Jean Boutin.
- L'accès à la RD 744 pour les véhicules venant de Lesson se fait par la route de Saint-Rémy et la Rue du Bois Naud.
- L'accès à la RD 744 pour les véhicules venant de Saint-Rémy se fait par la Rue du Bois Naud.

L'accès au château pour les services de la mairie, de l'accueil de loisirs et la crèche, se fait par la première entrée à côté de l'église. Idem pour la sortie.

Article 3. - Des panneaux signalant les déviations sont mis en place par la commune.

Article 4. - Le service de collecte des déchets ménagers s'effectuera à la limite de la portion de voie fermée à la circulation.

Article 4. - La secrétaire de mairie de VILLIERS-EN-PLAINE, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliations seront transmises aux services de l'agglomération niortaise, au département des Deux-Sèvres et à la gendarmerie de Coulonges-sur l'Autize.

A Villiers-en-Plaine, le 8 avril 2019

Le Maire,

Jean-Claude MORINEAU

